CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E69478 **VALABLE JUSQU'AU** 03/06/2025

ÉDITÉ LE **20/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975
Forme juridique : SA
DEPUIS LE 01/01/1975
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 75 B 55

Siret : **301 861 472 00027**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4022830

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1288269

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1288269

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : **ENTREPRISE CHARLES BILZ SA**

16 RUE DU TRAMWAY
67114 ESCHAU

Téléphone : 03 88 79 51 00 **Fax :**
Portable : 07 68 82 46 66

Site Internet : www.bilz-charles.fr/
E-mail : contact@bilz-charles.fr

Responsabilité légale :
ROOS JEAN-CLAUDE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE / FRIEDLIN YVES MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE / ROOS LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/01/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	07/12/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	07/12/2023
3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	31/01/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.